Image not found or type unknown

Rente non payée date non signalée

Par **morelli bernard**, le **12/10/2016** à **15:29**

Bonjour. J'ai un contrat chez Capma Capmi du Groupe Monceau qui tombé le jour de mes 60 ans le 09.03.2016.Je viens de contacter mon conseiller !! qui vient de me préciser qu'il aurait fallu que je prévienne moi même la Compagnie le 09/03/2016 pour percevoir cette rente,comme je viens de le faire maintenant le 12/10/2016 je ne toucherais cette rente qu'à partir du 12, donc je perds dans les 1000 euros.J'ai réclamé sur leur site ce qui n'aura certainement aucune conséquence.Pouvez vous me dire s'il vous plait s'il existe un moyen quelconque pour récupérer cette somme ? Merci beaucoup

Par **youris**, le **12/10/2016** à **19:56**

bonjour,
même si comme je le suppose votre assureur connaissait votre date de naissance, il vous appartenait de le prévenir suffisamment à l'avance que vous aviez atteint l'âge de 60 ans.
je vous conseille de relire votre contrat.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés